

**PRO CÈS - V E R B A L
D U C O N S E I L M U N I C I P A L
D U 2 9 A V R I L 2 0 2 6**

Nombre d'élus au Conseil Municipal : 29

Date de la convocation : 17 avril 2026

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs DUGLÉ DANGUILHEN, PELAPRAT, VALLAT, YAJJOU, RADIGOIS, MOURGUES, GLACIAL, DE CASTRO, LEFEVRE, VAUCHEL, ADER, CHISSEREY, MEÏTE, PETIT, SMITH, VERGER, DUPREZ, HAMMADI, HAMDI, DHANE, LACEP, DERVEAUX, LAZAAR, MOLERO, PEGUY, DOMERGUE

Absents représentés :

Danièle PRUNENEC représentée par Sabrina DHANE,
Christelle DELAHAIE représentée par Clément DUPREZ,
David FORTIER représenté par Shérazade HAMMADI,
Séance ouverte à 20h30.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Philippe VALLAT est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Monsieur Domergue : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, le procès-verbal du 7 avril 2026, reprend longuement la déclaration faite en début de séance sur la passation des clés, les archives, la plainte déposée et la saisine du préfet.

Je souhaite rappeler que le procès-verbal n'est pas un outil de communication politique. Il doit retranscrire fidèlement les débats sans donner à une déclaration un caractère de vérité administrative définitive lorsque les faits sont contestés. Je demande donc qu'il soit clairement mentionné dans le procès-verbal que ces affirmations ont été contestées en séance par l'ancienne majorité et qu'elles ne sauraient être présentées comme des faits définitivement établis. Merci.

Madame le Maire : Comme vous venez de le déclarer, tout ce qui a été dit en conseil municipal doit figuré sur le procès-verbal. Je vous remercie.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026 a été approuvé à **27 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. PEGUY) et 1 CONTRE (M. DOMERGUE)**.

Madame le Maire informe l'assemblée de l'inversion de l'ordre d'examen des délibérations. Ainsi, après la délibération n° 1 seront examinées les délibérations n° 5, 6 et 7, puis les délibérations n° 2, 3 et 4.

Madame le Maire annonce à l'assemblée le retrait de la délibération n°08-29-04-26 « **Approbaton du bail commercial entre la Ville de Bessancourt et La Maison de la Santé Pluriprofessionnelle « Francine Leca », Société interprofessionnelle de soins ambulatoires** » de l'ordre du jour.

Déclaration de Monsieur Lazaar : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, le groupe Dynamique Bessancourt souhaite prendre la parole sur le sujet qui nous occupe ce soir, la situation financière de notre commune.

Madame le Maire : Excusez-moi. Là, je vais vous stopper. Nous pourrons reprendre cela juste avant le passage du budget ? Car cela aura plus son sens, si, je peux me permettre. Je vous remercie.

Monsieur Lazaar : Je vous en prie.

Monsieur Farid LAZAAR a quitté le conseil municipal à 20h58. Il a donné pouvoir à Madame DERVEAUX à partir du vote de la délibération n°6.

Objet : ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION N°08-07-04-26 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU S.I.E.R.E.I.G. ANDRÉ MESSAGER

Après appel des candidatures,
 Liste présentée par Madame le Maire :
Assya YAJJOU déléguée titulaire,
Philippe LEFEVRE délégué suppléant,
 Liste présentée par Monsieur DOMERGUE :
Elie DOMERGUE délégué titulaire

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.
 Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

N'a pas pris part au vote : 1
 Nombre de bulletins : 28
 Bulletins blancs ou nuls : 4
 Suffrages exprimés : 24
 Majorité absolue : 13

ont obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **23 voix**
 La liste présentée par Monsieur DOMERGUE : **1 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

Assya YAJJOU déléguée titulaire,
Philippe LEFEVRE, délégué suppléant,
 pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisation d'Équipement d'Intérêt Général (S.I.E.R.E.I.G) André Messager.

Objet : FIXATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL, LE MAINTIEN OU NON DU PARITAIRE, LE RECUEIL DES VOTES DES REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mme DERVEAUX, M. LAZAAR, Mme MOLERO, M. PEGUY) et 1 CONTRE (M. DOMERGUE),**

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- De créer un Comité Social Territorial pour le nouveau mandat ;
- De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (*le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires*) ;
- De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires de l'employeur (*le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires*) ;
- De recueillir, par le Comité Social Territorial, l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions de l'instance.

Objet : CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS, ÉTABLISSEMENT PUBLIC RATTACHÉ A LA VILLE

Après l'exposé des motifs, Madame la Maire invite l'assemblée à poser ses questions.

Monsieur Domergue : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, la création d'un comité social territorial commun entre le CCAS et la municipalité peut se comprendre administrativement, puisque le dossier indique un total de 141 agents, composés de 137 agents de la municipalité et de 4 agents en provenance du CCAS. Toutefois, je souhaite attirer l'attention de cette assemblée délibérante sur un point. Le CCAS est un établissement public administratif disposant de sa personnalité propre, avec des missions sociales spécifiques. La mutualisation du CST ne doit donc pas conduire à diluer les problématiques particulières des agents du CCAS dans celles de la commune. Je vous demande donc de confirmer que les sujets propres au CCAS feront bien l'objet d'un suivi distinct et que les représentants du personnel disposeront des informations nécessaires pour traiter les problématiques spécifiques de cet établissement.

Madame le Maire : Je vous remercie, Monsieur Domergue. Effectivement, comme la loi l'impose, et nous sommes d'accord avec cela.

Monsieur Domergue : Je vous demande effectivement de confirmer que la spécificité du CCAS fera bien l'objet d'un traitement particulier. Et la réponse que vous me faites, c'est : « Circulez, il n'y a rien à voir », c'est ça ?

Madame le Maire : Non, ce n'est pas cela. Mais pourquoi bénéficieraient-ils d'un traitement particulier ? Tous nos agents vont être traités de manière équitable. Nous tenons à respecter et à être présents pour chacun de nos agents.

Monsieur Domergue : Non, mais ce que je veux dire par là, c'est que le CCAS est un établissement public administratif, donc il a une entité et une personnalité qui lui est propre. Ce que nous ne voulons pas, c'est qu'en mutualisant, soi-disant, nous réduisons, dans l'ensemble, les spécificités propres au CCAS. Voilà ce que je dis.

Et donc, effectivement, généralement, il y a, pour certaines villes, un CST pour le CCAS et un CST pour la ville, parce que ce sont deux entités à part. Donc nous aimerions savoir si vous allez respecter cela.

Madame le Maire : Il n'y a pas eu de souhait de la part des agents du CCAS de créer un CST à part. Et les agents du CCAS sont très bien traités.

Madame Pelaprat : Oui, monsieur Domergue, excusez-moi, mais je ne comprends pas votre inquiétude, ou en tout cas le sous-entendu derrière vos propos. À quel moment, nous viendrions traiter de manière différenciée, ou en tout cas à quel moment nous ne respectons pas, comme l'a dit madame le Maire, la loi qui nous impose que le CCAS soit une entité à part ? Je ne comprends pas.

Monsieur Domergue : Vous ne comprenez pas ?

Madame Pelaprat : Je ne comprends pas vos inquiétudes.

Monsieur Domergue : Mes inquiétudes sont fondées sur le fait qu'en mutualisant, en réduisant le CCAS dans ce gloubi-boulga que vous allez mettre en place.

Madame Pelaprat : Le gloubi-boulga ? C'est un jugement de valeur un peu limite, non ?

Monsieur Domergue : Ce n'est pas un jugement de valeur.

Madame Pelaprat : Si, vous êtes en train d'anticiper des fonctionnements que nous mettrions possiblement en place, je ne comprends pas.

Monsieur Domergue : Je dis simplement, je vais utiliser un autre terme, si vous permettez. Je dis simplement qu'en mettant en place cet ensemble qui verrait le CCAS réduit dans sa spécificité, nous ne perdrons justement pas tout ce qui fait l'originalité du CCAS, notamment dans la progression des agents. C'est tout ce que nous demandons. Nous demandons à ce qu'il y ait un suivi particulier, que nous soyons informés également de ce qui se passe au CCAS. Parce que nombre d'entre nous ne siégeons pas au conseil d'administration du CCAS, donc nous souhaitons être informés aussi.

Madame Pelaprat : Justement, en faisant un CST commun, cela permet d'avoir un suivi. Par contre, j'ai, moi aussi, une question, en 2020, avez-vous posé la même question sur la création du CST commun ? Nous ne sommes pas sur une nouveauté. Vous aviez les mêmes inquiétudes, en 2020 ?

Monsieur Domergue : En 2020, j'avais les mêmes inquiétudes, je les avais formulées et je les avais même formulées au conseil d'administration du CCAS.

Madame Pelaprat : Si cela peut vous rassurer, nous n'allons pas mélanger, nous n'allons pas faire de gloubi-boulga et nous n'allons pas traiter de manière différenciée les agents du CCAS, parce qu'il n'y en a que quatre et qu'ils viennent se greffer, entre guillemets, au CST commun. Mais nous pourrions en rediscuter si vous avez d'autres inquiétudes au cours du mandat et que vous avez le sentiment que les agents ne sont pas forcément traités à la mesure de l'indépendance que nous attendons du CCAS, nous pourrions en rediscuter.

Monsieur Domergue : Écoutez, ce que je veux dire, c'est que nous avons des agents qui appartiennent à une autre filière, qui relèvent d'une autre entité.

Madame Pelaprat : Ils font partie de la filière administrative au même titre que les agents de la fonction publique territoriale, qu'ils soient CCAS ou pas CCAS.

Monsieur Domergue : Certains relèvent, notamment la responsable du CCAS, de la filière médico-sociale.

Madame Pelaprat : Alors, si vous le permettez, je vais conclure. Rassurez-vous, nous ferons bien attention de respecter la loi. Nous, c'est notre cheval de bataille de justement respecter les textes et la loi.

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme DERVEAUX, M. LAZAAR, Mme MOLERO, M. PEGUY et M. DOMERGUE),**

Le Conseil Municipal,

CREE un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la commune de Bessancourt et du C.C.A.S. de Bessancourt.

N° : 07-29-04-26

Objet : COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL, ET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL, LE MAINTIEN OU NON DU PARITARISME, LE RECUEIL DE VOTE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Après l'exposé des motifs, Madame la Maire invite l'assemblée à poser ses questions.

Monsieur Domergue : Oui. Alors, madame le Maire, mesdames et messieurs les élus, cette délibération pose un problème sérieux de qualité rédactionnelle et de sécurité juridique. À la page deux cent trente-quatre, au bas de la page que vous venez de lire, il est écrit que les effectifs sont de cent quarante et un agents, CCAS compris, mais la phrase indique encore : « soit X femmes, X hommes, en pourcentage ». Cette mention n'est pas complétée. Elle révèle que le document soumis au vote n'est pas finalisé.

Madame le Maire : Oui, je suis d'accord avec vous, il y a une coquille.

Monsieur Domergue : Je n'ai pas terminé, s'il vous plaît. Vous comprendrez que nous ne pouvons pas voter en l'état un document où il y a des coquilles. Voilà. À la page 234, il y a cela. À la page 235, il est proposé de mettre en place une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail, donc une F3SCT pour ceux qui s'y connaissent, mais le texte conserve une alternative non tranchée : obligatoire ou facultative. Là aussi, le conseil municipal est appelé à voter un document qui comporte encore une option non arbitrée. Ce n'est pas acceptable en l'état.

Sur le fond, là nous étions sur la forme, bien entendu. Sur le fond, le conseil municipal doit apprécier la création d'une F3SCT dans une collectivité employant au moins deux cents agents. Là, nous sommes à cent quarante et un agents. Le texte que vous avez lu indique qu'il n'y a pas d'obligation à mettre en place une F3SCT. Donc pourquoi vous la mettez en place ? Si vous la mettez en place, il faudrait que vous soyez en capacité de motiver les raisons qui vous poussent à mettre en place cette F3SCT. Voilà. Donc, je demande.

Ici, la commune a cent quarante et un agents. Il fallait donc motiver précisément les risques professionnels particuliers justifiant cette création. Le document se contente d'une formule générale, sans analyse circonstanciée, sans inventaire des risques, sans référence au document unique, il n'y en a pas d'ailleurs, sans éléments sur l'accidentologie, l'absentéisme, les risques psychosociaux ou les métiers concernés, des éléments qui auraient permis de justifier la création de cette F3SCT.

Je rappelle, et vous l'avez dit encore une fois, que la création d'une F3SCT est obligatoire pour les communes d'au moins deux cents agents. Nous sommes, c'est ce qui est marqué dans le texte, à cent quarante et un agents. Il n'y a pas d'obligation. Sauf si vous êtes en capacité de dire : « Oui, effectivement, au sein de notre commune, nous avons un taux d'accidentologie qui est très important, nous avons des problèmes de risques psychosociaux », autant d'éléments qui rendent valable la constitution de cette instance. Pour le cas d'espèce, vous n'êtes pas en capacité de justifier cela.

Donc, j'aimerais que vous me disiez pourquoi aujourd'hui nous mettons en place, nous sommes appelés à voter pour un F3SCT alors que rien ne nous y oblige. J'en ai terminé.

Madame le Maire : Donc je reviens juste sur les pourcentages, effectivement, il y a une coquille. Maintenant, les taux étaient indiqués sur la délibération précédente, l'erreur est humaine. Je vais laisser madame Pelaprat répondre à votre question car madame Pelaprat, d'ici peu, en plus de la sécurité et de la prévention, récupérera les ressources humaines.

Madame Pelaprat : En fait, je ne vais pas forcément vous expliquer, parce que votre remarque, elle me choque, je vous le dis. Alors, nous prenons acte que vous ne voyez pas l'importance de mettre en place ce F3SCT et de prendre en compte, les conditions de travail des agents, de mettre en place des mesures de prévention et, justement, de veiller au bien-être des agents. Maintenant, sincèrement, je pense que certains débats sont inutiles avec vous. Et là, pour le coup, je ne vais pas m'épuiser sur cela. Nous faisons le choix de le créer parce que, pour nous les agents sont importants. Ils sont la force vive de la collectivité. Les élus, c'est bien mais sans les agents, nous ne faisons rien. Donc oui, monsieur Domergue, la liste Bessancourt à cœur tient à veiller à ses agents et tient à mettre en place des choses facultatives, parce que c'est important pour nous que les agents se sentent bien, se sentent épanouis. Et je ne vais pas m'excuser de vouloir mettre en place, enfin, que notre liste souhaite mettre en place des choses facultatives. Merci.

Monsieur Domergue : Madame Pelaprat, permettez-moi de vous dire que votre réponse politicienne ne me convient pas. Je vous ai écouté parler. Je n'ai jamais remis en question le fait qu'il soit opportun de mettre en place ce dispositif. Je vous demande simplement sous quelles raisons vous vous fondez pour le mettre en place. Est-ce qu'il y a un taux d'accidentologie important ? Quelle raison vous permet de justifier sa mise en place ? D'autant que les lignes directrices de gestion permettent déjà de prendre en compte le bien-être des agents. Donc, le F3SCT ne viendrait que de manière supplémentaire, voire subsidiaire, dans une commune de notre taille, pour 141 agents.

Madame Pelaprat : Alors, je note que pour vous, c'est subsidiaire. Si ma réponse politicienne ne vous convient pas, je l'entends. C'est votre droit le plus ultime.

Monsieur Domergue : Si vous me permettez, vous étiez dans l'ancienne majorité, avec madame le Maire, avec monsieur Vauchel, vous avez participé à la casse de ce système-là.

Madame Pelaprat : Alors justement, nous avons participé à la casse de ce système en démissionnant, monsieur Domergue. Nous avons démissionné, nous sommes partis.

Monsieur Domergue : Madame le Maire, je tiens à préciser que, eu égard à ces éléments, moi, j'entends porter cette délibération devant la préfecture.

Madame le Maire : Très bien.

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mme DERVEAUX, M. LAZAAR, Mme MOLERO, M. PEGUY) et 1 CONTRE (M. DOMERGUE),**

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- D'instituer un Comité Social Territorial pour le nouveau mandat ;
- De mettre en place une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail ;
- De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (*le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires*) ;
- Le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la Formation Spécialisée est égal au nombre de représentants titulaires au sein du Comité Social Territorial, soit 3 représentants ;
- De fixer à 3 pour le CST, et à 3 pour la Formation Spécialisée, le nombre de représentants titulaires de la collectivité (*le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires et le cas échéant, au double pour la formation spécialisée*) ;
- De recueillir par le Comité Social Territorial, l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions de l'instance.
- De recueillir par la Formation Spécialisée, l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions de l'instance.

N° : 02-29-04-26

Objet : FIXATION TAUX COMMUNAUX ANNÉE 2026

Après l'exposé des motifs, Madame le Maire invite l'assemblée à poser ses questions.

Monsieur Domergue : J'ai une remarque. Madame le Maire, mesdames et messieurs les élus, Madame le Maire, donc vous proposez, dans ce que vous venez de lire, de maintenir les taux communaux pour 2026. Ce qui est une bonne chose en soi. En apparence, il n'y a donc pas d'augmentation des taux. Mais le dossier que vous venez de lire indique lui-même que les bases fiscales sont revalorisées de 0,9% et que, depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la pression fiscale repose désormais essentiellement sur les propriétaires. Nous tous, donc. Enfin, nombre d'entre nous. Il faut donc être clair avec les habitants. Maintenir les taux, donc, au niveau que vous avez retenu ne signifie pas nécessairement une stabilité de l'imposition payée par les contribuables. Lorsque les bases augmentent, le produit fiscal peut augmenter même sans hausser les taux. Je suis simplement en train de vous dire que, du fait que les bases ont augmenté, ont été revalorisées de 0,9%, cela peut avoir une incidence sur le montant que devront payer de nombreux contribuables propriétaires de leur résidence.

Madame le Maire : Vous savez quand même qu'il y a plein de choses sur la taxe foncière dont nous ne maîtrisons rien. Tout ce qui est part, hors commune, vous êtes quand même au courant que la commune ne maîtrise pas, Monsieur Domergue.

Monsieur Domergue : Oui, je vous entends.

Madame le Maire : La part communale n'est pas augmentée. Que voulez-vous que je vous réponde sur le reste qui augmente ?

Monsieur Domergue : Écoutez, ce que je suis en train de vous dire, c'est d'avoir un discours de vérité vis-à-vis des Bessancourtois.

Madame le Maire : Eh bien, cela arrive justement, Monsieur Domergue, soyez patient.

Monsieur Domergue : Donc, vous confirmez qu'il y a de fortes chances que les taxes foncières augmentent.

Madame le Maire : En ce qui concerne la part communale, cette année, il n'y aura pas d'augmentation, Monsieur Domergue. Je vous laisse voter, s'il vous plaît. Nous allons passer au point suivant.

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. DOMERGUE)**,

Le Conseil Municipal,

MAINTIENT les taux en 2026 comme suit :

- Taxe Foncier bâti : 39.64 %

- Taxe Foncier non bâti : 48.79 %

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 19.80 %.

N° : 03-29-04-26

Objet : BUDGET PRIMITIF 2026

Après l'exposé des motifs, Madame la Maire invite l'assemblée à poser ses questions.

Madame Derveaux : Madame le Maire, si vous permettez, je vais poursuivre la déclaration de Monsieur Lazaar.

Madame le Maire : Alors, je m'excuse, je vais finir et je vous laisserai la parole juste après.

Madame Derveaux : J'aurais bien aimé la faire avant, ma déclaration.

Madame le Maire : Eh bien, je m'excuse. Je vais faire la mienne au préalable, si cela ne vous embête pas, concernant le budget primitif, que vous connaissez bien puisqu'il a été fait par vous et votre équipe. Voilà. Donc, écoutez, ce message s'adresse à vous tous, chers Bessancourtois. Donc, mesdames et messieurs, lors de la campagne municipale, nous nous étions engagés à faire preuve de transparence si nous remportions les élections. Avant de vous soumettre le budget communal au vote, il me paraît donc essentiel de vous présenter un état des lieux après mon premier mois en tant que maire. Dès le premier jour, à l'ouverture du courrier, la première enveloppe contenait une facture d'avocat. J'ai alors découvert que la ville faisait face à un contentieux non réglé d'un montant de 335 000 euros avec notre ancien prestataire de restauration scolaire, la société Sogeres. Le ton était donné. Notre commune traverse une situation financière très préoccupante. La dette de la ville s'élève à 5,5 millions d'euros. Et la ville est placée sous vigilance de la préfecture depuis le début du mois de septembre dernier. J'ai les mails qui prouvent ce que je vais vous dire. Donc, à ce sujet, permettez-moi de rappeler les faits. Le 5 septembre, la mairie est convoquée en sous-préfecture pour un rendez-vous fixé au 8 septembre. Le 7 septembre, Monsieur Poulet démissionne. Le 8 septembre, Madame Derveaux, vous y allez seule, avec les services municipaux, à cette convocation. Le 31 mars, il m'a été indiqué qu'une augmentation des impôts fonciers constituait la seule option possible, bien que cette mesure ait été anticipée. Et donc, vous avez vu, Monsieur Domergue, je viens de faire le choix de ne pas les augmenter. J'ai refusé. Mais dans ce contexte, je m'interroge : comment l'ancienne majorité peut-elle encore affirmer avoir laissé une situation financière saine en se félicitant notamment de ne pas avoir augmenté la fiscalité ? Parce que la réalité, elle est tout autre. Aucune mesure structurelle n'a été engagée pour enrayer la dégradation des finances. Pire encore, certaines dépenses importantes ont été maintenues, à l'image des 100 000 euros consacrés aux vœux de la nouvelle maire en janvier dernier. Aujourd'hui, à cette dette de 5,5 millions d'euros s'ajoutent près de 1,9 million, mesdames, messieurs, d'impayés. Vous voyez tout cela ? Ce sont les factures qui sont en attente de règlement au niveau de la mairie. Voilà. Nous faisons face à une situation financière plus que critique, et tel est l'héritage laissé par l'ancienne municipalité. Cette situation se reflète directement dans la construction du budget qui nous est présenté. Je tiens d'ailleurs à préciser que ce budget n'est pas le nôtre. Nous n'avons pas disposé du temps nécessaire pour en élaborer un nouveau. Surtout, au regard de l'état actuel des finances communales, il est aujourd'hui impossible de construire un budget sincèrement équilibré.

Il est notamment inscrit un nouvel emprunt de 516 000 euros. Alors même qu'aucun organisme bancaire n'a accepté, ni n'acceptera, d'accorder un nouveau prêt à la ville de Bessancourt, compte tenu de son état financier extrêmement préoccupant.

Je tiens à vous rappeler plusieurs éléments essentiels. L'exercice 2025 a été clôturé en déficit. Depuis décembre 2025, il faudrait 16 années pour rembourser les emprunts en cours. Cette situation était bien connue de vous, Madame Derveaux, puisque la préfecture nous a indiqué que, lors du rendez-vous de septembre 2025, vous aviez été alertée sur le fait qu'il faudrait 12

années pour rembourser nos emprunts en cours. En 3 mois, aucune mesure n'a été prise par vous. Pire, la situation s'est empirée.

La trésorerie de la commune est aujourd'hui très faible, voire quasiment inexistante. Dans ces conditions, toutes les banques ont refusé de prêter à la ville. Dès lors, la section d'investissement ne serait pas équilibrée sans ce nouvel emprunt fictif.

Le budget 2026 prévoit par ailleurs un remboursement du capital des emprunts à hauteur de 570 000 euros. En d'autres termes, il est proposé de souscrire un nouvel emprunt afin de rembourser plus de 90% du capital existant. Mais comment peut-on raisonnablement envisager de contracter un emprunt pour rembourser des emprunts ? Aucune entreprise, aucun particulier placé dans une telle situation ne pourrait espérer obtenir la confiance d'un établissement bancaire.

Je souhaite également souligner une incohérence majeure, ce sont les mêmes élus, vous, en l'occurrence, qui vous êtes opposés, lors du dernier conseil municipal, à la délégation de compétences accordée au maire permettant de souscrire des emprunts par décision municipale jusqu'à 5 millions d'euros. Cette délégation était en vigueur, sous l'ancienne municipalité, sauf pour vous, en octobre 2025, je tiens à le préciser.

Une opposition d'autant plus surprenante que vous saviez parfaitement qu'aucune banque n'accepterait aujourd'hui de prêter à la commune, ne serait-ce que 1 euro. Dès lors, une question s'impose : comment a-t-il été possible de présenter un programme pour votre équipe municipale sortante aussi ambitieux, en sachant pertinemment qu'il était irréalisable ?

Les élus avaient pourtant le devoir de faire preuve de clarté et d'honnêteté envers les habitants. Malgré cela, certains continuent d'occulter la situation, y compris publiquement. Pire encore, l'ancien maire et ancien adjoint aux finances se vante, je cite : « faire cesser les fausses rumeurs, depuis l'élection des affirmations mensongères circulent, les caisses sont vides ». C'est faux. Dire le contraire, c'est soit une ignorance du fonctionnement des finances publiques, soit une intention délibérée de tromper les Bessancourtois.

Alors, qui a trompé les Bessancourtois, Madame Derveaux ? Et à quelle transparence et à quelle responsabilité faites-vous référence dans votre lettre ouverte ?

L'une des réponses avancées reposait sur la vente de biens communaux. Or, la quasi-totalité des actifs restants était déjà en cours d'arbitrage ou sous promesse de vente. Autrement dit, il s'agissait de céder notre patrimoine pour tenter de masquer les difficultés. Plusieurs de ces projets n'ont pas abouti et les biens restants peinent à trouver acquéreur.

Face à cette situation, il nous faut désormais agir avec responsabilité. J'assumerai pleinement la gestion de cette situation, sans pour autant porter la responsabilité des erreurs passées. Une question demeure, qui en supportera les conséquences ? La réponse est simple, mesdames, messieurs : ce sont nous, les Bessancourtois.

Si nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts cette année, il est probable que la sous-préfecture nous y contraigne dès l'an prochain. Une perspective que l'ancienne majorité connaissait dès le 8 septembre dernier et dont elle s'est bien gardée de faire un affichage public lors de la campagne municipale. J'espère que vous vous en souviendrez, mesdames, messieurs, l'année prochaine, lorsque vous recevrez votre taxe foncière.

Depuis mon installation, j'ai consacré ce premier mois, du matin au soir et du soir au matin, et je peux vous assurer que les journées sont longues, à analyser en détail les factures antérieures, à identifier les pistes d'économie et à engager un travail de redressement. Un audit financier et budgétaire est déjà lancé et nous nous engageons à vous en présenter les conclusions en toute transparence dès leur réception.

Voilà, mesdames et messieurs, la réalité de la situation. Nous avons un choix à faire ce soir : accepter le budget irresponsable tel qu'il a été préparé par l'équipe sortante, ou refuser de continuer dans la spirale des mensonges et de l'échec, en refusant clairement le vote du budget.

Mais, madame Derveaux, avant de conclure, je vais vous laisser la parole, puisqu'à priori vous aviez préparé quelque chose.

Madame Derveaux : Alors, ça tombe bien, parce que dans ce que je vais vous dire il y a beaucoup de réponses, des réponses que vous connaissez déjà. Je tiens à rappeler, comme l'a dit Monsieur Domergue, que...

Madame le Maire : Vous savez très bien que nous n'étions pas aux finances et que nous n'avions pas accès à tout cela, Madame Derveaux. Vous le savez très bien.

Madame Derveaux : En tant qu'adjointe, vous disposiez de toutes les notes de cadrage.

Madame le Maire : C'est faux, et vous le savez, madame Derveaux.

Madame Derveaux : Mais bien sûr que oui.

Monsieur Domergue : Vous avez voté ensemble.

Madame le Maire : Tout cela, nous n'étions pas du tout au courant, Madame Derveaux.

Madame Derveaux : Laissez-moi vous faire ma déclaration.

Madame la Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, mesdames et messieurs, le groupe Dynamique souhaite prendre la parole sur le sujet qui nous occupe ce soir : la situation financière de notre commune. Nous souhaitons que cette déclaration soit inscrite au procès-verbal du conseil municipal. Nous n'intervenons ni par nostalgie, ni pour nous glorifier du passé, mais parce que des affirmations inexactes ont circulé, parce que des doutes ont été semés dans l'esprit de nos concitoyens et parce que la vérité factuelle mérite d'être dite ici, dans cette enceinte, là où elle a toute sa place.

Nous allons donc vous présenter des faits, des chiffres et des réalités véritables, rien que cela. Pour ne pas alourdir le propos, nous débuterons cet état des lieux à compter de 2014, car de 2001 à 2014, nous ne connaissions pas encore la chute drastique des financements de l'État.

Donc, un désendettement constant de 2014 à 2020, un contexte de désengagement de l'État, de perte... Alors, ce n'est pas propre à Bessancourt, renseignez-vous, vous verrez qu'il y a des tas de villes qui rencontrent de grosses difficultés, notamment de trésorerie en ce moment, et que les emprunts sont très compliqués à obtenir pour plein de villes. Nous parlons de villes comparables. Nous ne parlons pas de villes beaucoup plus grandes qui ont des budgets et des dotations de l'État plus importantes.

Donc, dans un contexte de désengagement de l'État et de perte de dotation de ce dernier, liée à la nécessité de reprendre également une partie des missions de l'État, telle que la sécurité du quotidien, notre ville a mené une politique d'investissement fort, notamment la création d'une école. Dans le même temps, au début du mandat, le groupe Dynamique a fait le choix de réduire la dette de la commune. Année après année, sans relâche, la dette a été réduite de près de quarante pour cent entre 2014 et 2020. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, il est celui d'une gestion rigoureuse, de recherche active de subventions et d'une maîtrise constante des dépenses. Des crises ont fragilisé l'autofinancement. En 2020, on a dû faire face à des chocs successifs brutaux, la crise du Covid, l'explosion des prix de l'énergie, des matériaux de construction. Ces crises ont mécaniquement dégradé la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses investissements sans recourir à l'emprunt. Face à cela, le groupe Dynamique a fait le choix de stabiliser la dette plutôt que de l'aggraver et d'étaler certains investissements plutôt que de fragiliser les finances de la ville.

Pour autant, le plan pluriannuel d'investissement, voté par le conseil municipal et donc par des membres de la majorité actuelle de Bessancourt à cœur, a permis de financer la plaine sportive de Maubuisson, la réalisation du parc de la mairie, la ludothèque, la Micro-Folie, le musée numérique, les mises aux normes énergétiques, l'isolation des combles de la mairie, la reprise de la toiture en ardoise, l'embellissement de la mairie, des travaux de l'église et divers travaux de voirie. Une dette saine, des finances saines en 2026 et en dessous de la moyenne nationale.

Malgré ces turbulences, la situation financière de Bessancourt en 2026 est saine, malgré tout ce que vous pouvez dire. La dette est maîtrisée, oui, la dette est bien inférieure aux villes de strate comparable. Autrement dit, Bessancourt fait mieux que ses voisins de taille comparable puisque la capacité d'autofinancement se redresse. Les comptes sont rigoureux, les régies bien tenues et les procédures respectées. Gérer une ville, c'est accepter qu'il y ait des cycles. Gouverner une commune, c'est accepter la réalité d'un temps long, celui des cycles. Tout commence par la définition d'un plan pluriannuel d'investissement basé sur le programme électoral. Je ne sais pas si vous avez prévu un plan pluriannuel, mais on n'en a pas entendu parler pour l'instant. Nous recensons les priorités, nous arbitrons. Vient ensuite la phase de financement, nous cherchons des subventions, nous mobilisons les partenaires, nous empruntons avec discernement, puis nous réalisons, nous construisons, nous rénovons en équipe. Une fois ces investissements accomplis, il faut réarmer la commune, reconstituer les réserves, restaurer la capacité d'autofinancement, assainir la dette pour que le cycle puisse repartir plus solide encore. C'est précisément là où nous en sommes aujourd'hui.

Le mandat qui vient de s'achever a conduit Bessancourt au terme d'un cycle. Les projets ont été réalisés, la dette a été maîtrisée. Bessancourt est maintenant au début d'un nouveau cycle. Il appartient à la nouvelle équipe de définir ses propres priorités d'investissement, de bâtir son plan pluriannuel, de rechercher les financements nécessaires et de le faire avec la rigueur que ce moment exige.

Il faut réaliser les recettes prévues pour ce cycle qui s'achève. La partie recettes du centre bourg repose sur la vente de biens, dont la crêperie pour 350 000 mille euros, projet retardé par le recours d'un habitant aujourd'hui élu dans votre équipe.

Pour autant, la vente devait être réalisée en avril. Les notaires étaient prêts, une somme sous séquestre et une promesse signée. Un dossier de financement a été accepté par la DRAC pour la rénovation de l'église. C'est un long travail effectué par notre équipe. Nous ne voyons pas de dépenses inscrites dans ce budget, même modestes, ce qui est inquiétant, car vous risquez de perdre le financement.

Donc, un accord avec l'agglomération prévoyait des travaux d'agrandissement de la médiathèque. Il est inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement de la communauté d'agglomération. Il s'agira là aussi de suivre ce dossier de très près. Une charte d'urbanisme a été élaborée avec le bailleur Séquence pour améliorer les espaces verts dans le quartier. Cette charte, qui existe depuis de nombreuses années, doit être reprise afin d'engager les financements par le bailleur et la recherche de financements au profit du quartier. Enfin, la réalisation d'équipements pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse repose sur un contrat avec la CAF portant sur 1 million d'euros qu'il faut conforter, qui existe.

Tous les éléments sont à votre disposition dans les services. Si un retard est pris dans ces domaines, un problème affectera les dépenses de la commune et sa trésorerie. Les impôts, jamais augmentés. Durant ces 12 années, le groupe Dynamique a tenu un engagement fort vis-à-vis des Bessancourtois, ne pas augmenter la part communale des impôts fonciers et contribuer, grâce à une action volontariste, à la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pas une seule fois le taux de la taxe foncière n'a été relevé en 12 ans. Ça aussi, c'est un choix politique assumé, rendu possible par la rigueur de la gestion que le groupe a collectivement maintenue malgré les difficultés. Il serait bon de continuer dans cette voie. Un audit complet existe, il ne coûte rien à la commune. Nous tenons à rappeler ici, dans le cadre d'un contrat d'aménagement territorial avec le département du Val-d'Oise, la région Île-de-France et aussi l'État, la commune a bénéficié d'un audit complet réalisé par la Direction générale des finances publiques. C'est un audit qui est conduit par les services de l'État, d'une rigueur et d'une exhaustivité qui valent largement n'importe quel audit privé, et il n'a pas coûté 1 seul euro à la commune.

Il existe, il est disponible. Il suffit de se le procurer plutôt que d'engager des dépenses coûteuses pour des diagnostics redondants. Une commune bien gérée, un héritage à assumer. Le groupe Dynamique tient à le dire ici solennellement devant ce conseil municipal et devant les Bessancourtois. Bessancourt, vous allez rire parce qu'apparemment vous avez envie de rire à ce sujet, mais Bessancourt est une commune saine. Sa dette est maîtrisée, ses finances sont rigoureuses, ses impôts n'ont pas bougé depuis 12 ans et le niveau d'endettement est inférieur à celui des communes comparables à travers la France. Un audit d'État complet, rigoureux, gratuit est à votre disposition pour gouverner en toute connaissance de cause.

Pour autant, notre trésorerie est, oui, fragile, et notre autofinancement est à reconstituer comme à chaque début de mandat. Cet héritage n'est pas un acquis tombé du ciel, il est le fruit de choix difficiles, d'arbitrages assumés, du travail quotidien d'élus engagés et d'agents territoriaux compétents et dévoués. Dilapider cet héritage par précipitation, par idéologie, par négligence ou par volonté de régler des comptes serait une faute grave envers les Bessancourtois. Nous vous appelons donc à gouverner avec rigueur, sérénité, le sens des responsabilités que les habitants de cette commune sont en droit d'attendre.

Je suis ravie de vous faire rire. Vous connaissez parfaitement les finances de la ville puisque, comme on l'a dit tout à l'heure, certains membres de l'exécutif qui avaient des délégations, dont vous, madame Danguilhen, depuis 6 ans, vous aviez donc toutes les notes de cadrage. D'autres ont même été présentées d'ailleurs au président du groupe Dynamique, élu depuis 12 ans, qui siégeait d'ailleurs dans le conseil d'école. Enfin bon, bref, il connaît tout ça. Et donc connaît parfaitement les finances de la ville et ses atouts et ses faiblesses. Voilà, donc nous serons dans notre rôle d'opposition, attentifs, constructifs, pas par esprit de querelle, mais par attachement pour Bessancourt. J'ai terminé.

Madame le Maire : Avant de vous laisser la parole Monsieur Domergue, je vais avoir deux ou trois petites interventions. Si les finances sont saines, Madame Derveaux, pourquoi avez-vous été convoquée en sous-préfecture ?

Madame Derveaux : Nous sommes allés effectivement en sous-préfecture. C'était début septembre. Il y avait les représentants de la DGFIP. Nous leur avons exposé nos difficultés pour emprunter, parce qu'à ce moment-là, nous avons une difficulté pour emprunter. Nous leur avons expliqué tout ce que je viens de vous expliquer : les 300 000 euros de la crêperie, les 700 000 euros de GPA. Et il n'y avait pas de sujet. Donc n'inventez pas une nouvelle histoire.

Madame le Maire : Je ne vais rien inventer du tout. Je vais juste donner les faits, madame Derveaux, parce que vous avez été convoquée.

Nous avons rencontré, nous aussi, la DGFiP. Nous avons rencontré, nous aussi, GPA. Les chiffres que vous donnez ne sont pas de vrais chiffres, Madame Derveaux.

Madame Derveaux : Avec GPA il faut négocier.

Madame le Maire : Alors, tout a été entériné avec GPA, avec l'ancienne majorité. Non, mais alors, attendez, parce que nous avons quand même l'ancien maire, donc pas madame Derveaux, le précédent, qui a mis sur les réseaux sociaux il y a peu de temps que la nouvelle majorité devait effectivement se rapprocher de GPA pour récupérer 900 et quelques mille euros. Je me permets, je vous ai dit que j'allais viser la transparence. Je vais vous raconter. Si vous me parlez de 700 000 euros, en plus, vous ne connaissez même pas vos dossiers, madame Derveaux. Vous y étiez.

Alors, je vous explique : il y avait bien un reliquat de 976 000 euros. Mais en fait, l'ancienne majorité avait négocié de prendre 70% de cette part. Les 30% restants étaient pour GPA. Vous m'arrêtez si je me trompe. Nous sommes à 640 000 euros. Donc, nous ne sommes plus à 700 000. Et excusez-moi, madame Derveaux, mais sur les 640 000 euros dont nous parlons, vous n'avez pas déjà récupéré la moitié il y a plus d'un an ? Eh bien si.

Donc, en fin de compte, sur les 900 et quelques mille dont vous parlez, c'est factuel, madame. J'ai les chiffres, j'ai tous les documents.

Monsieur Domergue : Est-ce que je peux parler ?

Madame le Maire : Alors, est-ce que je peux finir sur l'intervention de Madame Derveaux ? Parce que tout à l'heure, Madame Derveaux parlait de subventions. J'aimerais que Monsieur Loïc Vauchel nous parle de subventions, parce qu'il était au sport et il a fait des propositions de subventions pour le sport. J'aimerais qu'il vous raconte.

Monsieur Vauchel : Oui, alors, une petite anecdote que j'ai déjà racontée il y a quelque temps. Dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques, la Fédération française de judo avait mis en place un programme qui s'appelait « Mille dojos pour les JO ». Il suffisait de candidater pour pouvoir obtenir une subvention afin de rénover un dojo ou d'en construire un nouveau.

J'avais proposé, dans notre commission sport, que nous candidations et que nous présentions un dossier. Je n'ai pas été entendu, comme bien souvent dans cette commission, et, au final, aucun dossier n'a été présenté. La Fédération française de judo avait 1 000 dossiers à financer ; elle n'en a financé, au final, qu'un peu plus de 700. Il en restait encore si des villes avaient candidaté. Et quelque temps après, nous avons découvert des travaux dans le dojo...

Madame le Maire : Alors, si je peux me permettre, un dojo qui est en très mauvais état aujourd'hui, qui, du coup, restera en très mauvais état parce que les subventions n'ont pas été demandées.

Monsieur Vauchel : Voilà. Donc, nous aurions pu faire des travaux financés par la Fédération française de judo, en grande partie.

Et finalement, nous avons fait les travaux nous-mêmes un petit peu après, pour faire des choses à moitié, dont les utilisateurs peuvent se plaindre aujourd'hui.

Madame le Maire : Excusez-moi, j'ai encore une autre intervention nous allons parler de l'école Simone Veil.

Madame Pelaprat : Madame Derveaux, par rapport à l'école dont vous vous vantez. Alors, c'est bien, elle est belle, mais elle a été faite pour être modulable, pour pouvoir anticiper les arrivées d'enfants.

Elle est sous-dimensionnée. C'est-à-dire et sinon, vous mentez, aujourd'hui, il y a des enfants qui devraient être scolarisés à l'école Simone Veil, qui sont dispatchés à St-ex et à Lamartine.

Madame Derveaux : Alors, vous connaissez la courbe de la natalité ? Vous savez dans quelle situation elle est ?

Madame Pelaprat : Arrêtez.

Madame Derveaux : Mais si, mais pourquoi dépenser beaucoup plus pour faire une école beaucoup plus grande ?

Madame Pelaprat : Mais si vous aviez anticipé.

Madame Derveaux : Nous savons très bien que dans 3 ans, vous verrez, c'est le collège qui sera plein et nos écoles se videront, et vous, vous ferez face à des fermetures de classes. Ne racontez pas n'importe quoi.

Monsieur Radigois : Madame Derveaux, il y a 11 ans, la FCPE, nous regardions les courbes, nous regardions le nombre de logements et nous alertons là-dessus depuis 10 ans, quand j'en étais membre.

Madame Pelaprat : Vous parlez de savoir négocier avec GPA, mais c'est là où vous n'avez pas négocié le bon nombre de classes. Et vous le savez très bien. Vous le savez très bien, Simone Veil est sous-dimensionnée. C'est honteux.

Madame le Maire : Aujourd'hui, pour la petite histoire, c'est parce que Simone Veil a été créée pour un écoquartier qui était au départ prévu pour 900 logements. 800 au départ, puis cela a été remonté à 900. Mais en fait, l'école, aujourd'hui, a cette dimension-là parce que nous avons prévu 900 logements et qu'on en a aujourd'hui 1 200.

Madame Derveaux : Les faits sont là, peut-être. Bon. Est-ce que nous avons fermé une seule classe dernièrement ? Parce qu'il n'y a plus de carte scolaire à Bessancourt, cela nous permet de ne fermer aucune classe. Nous avons fixé le maximum, et cela a été fait avec l'Éducation nationale, à 340 enfants dans cette école. Aujourd'hui, elle est pleine. Attendez 2 ans, 3 ans et vous verrez, les classes vont fermer. Aujourd'hui, il y a suffisamment de place dans toutes les écoles de Bessancourt. Bessancourt n'est pas immense, je suis désolée, aller de l'écoquartier à Saint-Exupéry, je ne pense pas que ce soit insurmontable. Et les gens le font sans problème pour la grande majorité.

Madame Pelaprat : Vous devriez avoir honte de tenir ce genre de propos. En fait, quand les gens achètent dans l'écoquartier, ils veulent que leur enfant soit scolarisé dans le quartier. Cela ne vous dérange pas, vous ?

Madame Derveaux : Alors, vous allez faire un collègue dans l'écoquartier aussi ?

Madame Pelaprat : Cela ne vous dérange pas, vous, de laisser les enfants pendant 2, 3 ans aller à l'autre bout, à Lamartine ? Et pardon, excusez-moi, je termine. Nous allons aussi parler car vous vous vantez de l'état des écoles. Mais, en fait, sérieusement, soit c'est un aveu d'incompétence.

Madame Derveaux : Je ne me suis pas vantée de l'état des écoles.

Madame Pelaprat : Non, mais soit c'est un aveu d'incompétence, soit vous vous moquez vraiment de tout le monde ici. On parle de l'état de l'école Saint-Ex ?

Madame le Maire : Et Lamartine.

Madame Pelaprat : Oui, et Lamartine. Mais 16 degrés dans les classes de petite section, un dortoir en sous-sol, Madame Derveaux. Un dortoir en sous-sol, vous vous rendez compte ?

Monsieur Domergue : Madame Pelaprat, je ne comprends pas, parce que cet état de fait ne date pas d'aujourd'hui. Il date d'il y a 6 ans.

Madame Pelaprat : Et je m'étais battue en interne sur les problématiques de l'école, Monsieur Domergue.

Monsieur Domergue : Vous étiez aux affaires. Vous avez toujours voté comme l'actuelle majorité. C'est cela qu'il faut comprendre.

Donc, moi, je n'ai pas pour habitude de hurler avec les loups. Je reconnais la responsabilité. Mais il faut reconnaître quelque chose : l'actuelle majorité a merdé dans sa gestion budgétaire de la ville. Je l'ai dit.

Madame le Maire : L'actuelle majorité ?

Monsieur Domergue : Non, l'ancienne majorité.

Madame le Maire : Merci.

Monsieur Domergue : Oui, excusez-moi. L'ancienne majorité a effectivement fauté.

Alors, certes, nous pouvons avancer que les enfants vont grandir, etc. Mais je vous rappelle, je l'ai dit à monsieur Poulet, je le dis à l'ancienne maire que gouverner, c'est anticiper. Et aujourd'hui, vous n'avez pas anticipé, l'ancienne majorité. Vous nous laissez cette situation, mais c'est une situation que nous avons...

Madame Derveaux : Donc nous aurions dû dépenser beaucoup plus d'argent dans une école qui était financée par GPA.

Monsieur Domergue : Excusez-moi, je vous ai écouté. Permettez-moi. Je dis simplement que, et vous en êtes vous-même témoin madame la maire, à chaque budget primitif, nous avons rappelé que le budget ne tenait que parce qu'il y avait, en fin d'année, un endettement. Il y avait un crédit de 500 000, de 800 000 qui était fait pour équilibrer le budget. Donc la capacité d'autofinancement est nulle à Bessancourt. Nous l'avons dénoncé à maintes reprises.

Les uns et les autres nous ont houspillés, se sont moqués de nous parce que, soi-disant, nous étions dans une opposition stérile. Mais nous n'arrêtons pas de dire qu'il y avait effectivement un problème budgétaire. Il faut savoir que nous avons porté l'affaire devant la Chambre régionale des comptes parce que nous étions conscients que le budget qui était présenté n'était pas sincère. Mais, à la décharge de l'ancienne majorité, nombre d'entre vous, 4 d'entre vous, faisaient partie de cette majorité. Moi, je n'étais pas de la majorité. J'ai eu le courage de dire non. Vous auriez pu avoir le courage de dire non. Vous auriez pu dénoncer. Vous auriez pu dire que non, ce n'est pas comme ça que cela se fait, d'accord ? Vous ne l'avez pas fait.

Monsieur Radigois : La campagne est finie Monsieur Domergue.

Monsieur Domergue : La campagne est finie, certes, mais il faut ramener les choses là où elles doivent être. Vous êtes comptables également de cette situation. Peut-être pas vous, mais les quatre personnes qui étaient là sont comptables de cette situation.

Maintenant, je vais vous parler de l'analyse que je fais du budget que vous avez présenté. Bien entendu, budget que vous subissez et, sur ce point, je ne tiens pas rigueur de ce budget à la majorité actuelle. Mais nous avons quand même produit une analyse, mon équipe et moi, et nous allons vous la soumettre.

Madame la Maire, mesdames et messieurs les élus, nous examinons aujourd'hui le budget primitif 2026 de notre commune. Je veux d'abord rappeler une évidence, un budget n'est pas simplement un document comptable, c'est avant tout un acte politique. C'est une vision, c'est un cap donné à notre ville. Or, à la lecture de ce budget, une conclusion s'impose, ce budget gère le présent, mais ne prépare pas l'avenir.

C'est un peu ce que vous aviez dit. Ce budget dénonce une situation financière fragile. Les résultats 2025 sont clairs, un déficit global de près de 293 000 euros, une épargne de fonctionnement de seulement 74 500 euros. Cela signifie concrètement que nous avons une capacité d'autofinancement très faible, ce qu'on appelle la CAF. Une dépendance accrue à l'emprunt, nous devons recourir à l'emprunt, nous endetterons donc les générations futures et, par voie de conséquence, nous aurons des marges de manœuvre très limitées. Et ce constat est confirmé dans votre rapport puisque vous dites : « La capacité d'autofinancement est très inférieure à celle des villes de la même strate. »

Le budget est sans projet structurant. Oui, des investissements sont prévus, mais soyons honnêtes, ce sont essentiellement des dépenses d'entretien, voirie, bâtiments, équipements, études, donc audits notamment. Rien de structurant, et les chiffres parlent d'eux-mêmes, soit 185 euros d'investissement par habitant, contre 441 euros dans les communes comparables. Cela signifie que Bessancourt investit deux fois moins que les autres villes. Investir, c'est quoi ? Investir, c'est parier sur l'avenir. Ce n'est pas une dette, un investissement, c'est un pari. Et aujourd'hui, nous sommes dans une ville qui ne parie pas, qui gère l'existant et qui manque de projets.

Nous avons aussi, alors là, contrairement à ce que dirait monsieur Poulet, monsieur l'ancien maire, je ne suis pas en train d'attaquer les agents, mais je dois reconnaître que la part de la masse salariale pèse à hauteur de 55% dans les dépenses de fonctionnement. C'est important. Il faut que nous trouvions une solution. Mais ce qui interpelle surtout, c'est le déséquilibre, nous avons 6,2 millions d'euros pour le personnel, mais nous n'investissons que 25 000 euros pour la formation des agents, soit environ 70 euros par agent et par an.

Et, plus préoccupant encore, la formation des élus, quelque chose qui est important, passe de 10 000 euros à 3 500 euros. La formation des élus est importante, quoi qu'on vous en dise.

Madame Derveaux : Savez-vous combien d'élus ont fait la formation l'année dernière ? Il y a eu trois, quatre formations en tout ? Donc, cela ne doit pas forcément dire que ça doit être forcément bas, mais si cet argent-là n'est pas utilisé.

Monsieur Domergue : Mais au contraire, nous devons assurer la promotion de la formation des élus. Plus nous avons des élus formés, moins nous nous battons, plus nous sommes intelligents, plus les réparties sont intéressantes, plus le débat est constructif. Or, à l'heure actuelle, nous avons des personnes motivées, mais nous avons besoin de personnes formées. Or, je constate que le budget qui est dédié à la formation des élus passe malheureusement de 10 000 euros à 3 500 euros. Dont acte, mais j'attire votre attention là-dessus. Une incohérence et un signal inquiétant.

Alors maintenant, la question que je vous pose, quelle est votre stratégie de formation ? Former les élus, former les agents, c'est quelque chose qui est important. C'est un investissement dans la compétence publique, et vous savez que des agents formés sont des agents capables de mutualiser, capables de rendre un service public plus accompli. Et puis, le budget qui est présenté brille par une absence de vision. Ce budget est assumé comme un budget de transition, mais cela ne peut pas être une excuse, car aujourd'hui, les Bessancourtois attendent une vision, des projets, une ambition. Or, ce que vous proposez est un budget de gestion, un budget d'attente, un budget sans cap clair. Ce n'est pas digne d'une ville telle que la nôtre.

Nos propositions, nos positions, nous ne contestons pas la nécessité de gérer avec prudence, mais nous refusons une ville qui n'investit pas suffisamment. Une ville qui n'anticipe pas. La question de l'anticipation, nous en avons parlé : gouverner, c'est anticiper. Vous êtes là, à cette place. Nous attendons de vous, nous attendons de l'ensemble de cette assemblée délibérante qu'elle soit en capacité de se projeter, de porter des anticipations qui vont nous faire briller, qui vont nous amener plus loin. Et enfin, une ville qui n'investit pas dans les compétences.

Conclusion, en d'autres termes, nous ne voterons pas ce budget, parce qu'il ne caractérise pas une commune qui investit dans des projets, une commune qui investit dans ses agents, une commune qui investit dans ses élus.

Il caractérise une commune qui s'affaiblit. Et je voudrais, pour aller plus loin, souligner également une autre chose. J'ai pu constater pas mal de coquilles à la lecture du budget. Je vous invite, encore, à faire attention. Premièrement, la délibération elle-même comporte une erreur matérielle importante, la section d'investissement est indiquée sous la forme de « 2 008 711 50 40 ». Regardez bien, soit il y a un « 1 » en trop, soit nous sommes sur des milliards ou des 200 millions, et cela pose problème. Il s'agit manifestement d'une erreur de saisie, mais elle figure dans l'acte soumis.

Donc, en d'autres termes, je serais en droit de dire non, de voter non, parce que l'acte lui-même que je dois voter n'est pas sérieux. Deuxièmement, le rapport de présentation indique que le budget reprend les résultats, par anticipation, du compte administratif 2026. Comment cela est-il possible ? Il reprend par anticipation les résultats du compte administratif 2025. Non, mais je vous le dis, vous m'avez donné un document, je l'ai lu et je vous dis ce qui ne va pas, ce qui fait que nous ne pouvons pas le voter en l'état.

Donc, soit nous faisons les modifications avant et nous le votons après, mais en l'état, nous ne pouvons pas le voter. Quand vous me mettez de tels chiffres, quand vous mettez un compte administratif de 2026 au lieu de 2025, le contrôle de légalité va refuser de le valider. Donc je vous invite, en tout cas, à faire attention et à effectuer, les modifications qui s'imposent. Troisièmement, le rapport indique que ce budget est un budget de transition qui reprend uniquement... Bon, ça, nous l'avons déjà dit. J'en ai terminé.

Madame le Maire : Merci, Monsieur Domergue. Nous sommes tout à fait d'accord.

Effectivement, ce budget n'est pas digne, évidemment, de notre commune. Vous avez dit beaucoup de choses, je voulais vous faire beaucoup de réponses. Alors déjà, je vais reprendre dès le début, où vous disiez que nous étions au courant de ce qui se passait. Je peux vous assurer que non. Il y a plein de choses. Moi, je n'étais pas aux finances. Il y a plein de choses dont nous n'étions pas au courant.

Et je peux vous assurer que si nous l'avions été, nous aurions démissionné bien plus tôt. Moi, j'étais adjointe au commerce. Je vais vous donner une anecdote, une toute petite anecdote. Mais voyez, mon projet était, plus tard, de faire monter la boutique éphémère en haut, sous le projet Arcade, puisque l'ancienne majorité, nous disait que nous allions être propriétaires des locaux du bas. Et j'ai appris le deuxième jour de ma prise de fonctions que non, nous n'avions pas acheté ces locaux.

En fait, peu importe le sujet, si vous voulez, nous étions masqués et vous le savez très bien. Vous avez fait partie de cette majorité à l'époque, vous vous souvenez ?

Monsieur Domergue : Je peux vous assurer que je n'avais pas de problème avec eux. Parce que, effectivement, je n'étais même pas de la majorité quand nous avons exercé, et nous avons trouvé des éléments qui n'allaient pas. Nous avons systématiquement remis en cause certaines choses.

Madame le Maire : Nous aussi, nous le faisons, mais nous ne le faisons pas en conseil municipal, nous le faisons en interne. Et vous le savez très bien, Monsieur Domergue.

Monsieur Domergue : Excusez-moi, vous savez ce que disait un ancien ministre, Jean-Pierre Chevènement : « Un ministre, ça ferme sa gueule ou ça quitte le gouvernement ».

Madame le Maire : C'est ce que nous avons fait, Monsieur Domergue. Et je peux vous assurer que si nous avons été au courant avant, nous aurions quitté le navire bien avant. Et d'ailleurs, c'est ce que les anciens ont fait en démissionnant, de l'opposition, au fur et à mesure.

Madame Derveaux : Non, ça, vous ne pouvez pas le dire, parce que vous ne savez pas pourquoi ils ont démissionné. Donc cela peut être pour des raisons personnelles, vous ne pouvez pas avancer n'importe quoi.

Madame le Maire : Il y en a quand même beaucoup qui l'ont fait pour des raisons personnelles.

Madame Derveaux : Eh bien oui.

Madame le Maire : Et puis d'ailleurs, justement, pour revenir à votre rendez-vous avec la DGFiP dont vous parliez tout à l'heure, nous les avons rencontrés, et ils étaient très étonnés de découvrir toutes les factures impayées que vous aviez.

Ils n'étaient informés que de l'endettement, pas des impayés, Madame Derveaux.

Écoutez, j'y étais, je les ai rencontrés. J'ai des écrits pour tout, j'ai tout conservé et j'ai tout apporté : qui veut venir constater peut constater.

Maintenant, si vous n'assumez pas vos responsabilités, moi, je vais le faire. Je vous le dis ce soir, mesdames, messieurs : c'est avec dépit que j'ai découvert tout cela ces dernières semaines.

Et contrairement aux anciens maires, et je dis bien les anciens maires, je vais assumer pleinement mes responsabilités et faire preuve de courage politique. En tant que maire de notre ville, ce soir, je vous annonce que je vote, évidemment, contre ce budget. Et nous en assumerons toutes les conséquences.

Monsieur Domergue : Vous serez appelé à revoter un budget primitif parce qu'effectivement, ça fait partie de l'une des clauses qui pourraient mettre à mal votre projet politique. Parce que si le budget n'est pas voté...

Madame le Maire : Alors, nous l'assumons, mais je vous assure que, quand on découvre tout ce que j'ai découvert, rassurez-vous, tout est mis à mal de toute façon.

Monsieur Domergue : Mais ça fait longtemps que nous ne dormons plus, nous. Nous savions déjà les choses.

Madame le Maire : Je ne pense pas que vous saviez à quel point.

Monsieur Domergue : Si, nous savions. Écoutez, vous savez ce qu'il nous en coûte d'interpeller, par avocat, la chambre régionale des comptes, d'interpeller systématiquement le Préfet ? Vous n' imaginez pas. Voilà.

Madame Derveaux : Moi, j'ai une dernière question. Puisque vous parlez de transparence, comment expliquez-vous que, pour la première fois depuis des années, voire des dizaines d'années, il n'y ait pas eu de commission finances avant ce conseil municipal pour lequel nous devons voter le budget ?

Madame le Maire : Eh bien, effectivement, il aurait fallu qu'on ait eu le temps, ça, c'est une certitude. Enfin là, en l'occurrence, quand on lit le budget... enfin, non : vous, vous ne l'avez pas lu comme moi, vous l'avez rédigé.

Madame Derveaux : Ça c'est de la transparence ?

Madame le Maire : Alors moi la transparence, Madame Derveaux, je la dois effectivement à ce conseil municipal, mais je la dois aussi aux habitants. Voilà. C'est pour ça, d'ailleurs, que je pense qu'ils viennent nombreux.

Monsieur Domergue : Madame le Maire, pouvons-nous espérer que, pour la préparation du prochain budget primitif, puisqu'il y en aura un, nous ayons une commission finances qui associe l'ensemble des groupes ?

Madame le Maire : Alors, je peux vous assurer qu'à chaque fois qu'il y aura des choses à faire passer au conseil dans le domaine des finances, nous ferons bien une commission finances.

Et je peux aussi vous assurer que, lorsque nous aurons la restitution de l'audit budgétaire, vous serez le premier convié pour pouvoir examiner tout cela, par souci de transparence. Eh bien écoutez, je vous laisse finir de voter. Je tiens juste à souligner que Madame Derveaux et son équipe s'abstiennent sur leur propre budget. Alors, ne nous laissons pas abattre.

Après en avoir délibéré à **25 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (Mme DERVEAUX, M. LAZAAR, Mme MOLERO, M. PEGUY)**,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de ne pas adopter le budget primitif 2026 de la commune comme suit :

- **Section de fonctionnement : 12 062 691.55 €**
- **Section d'investissement : 2 871 150.40 €**

N° : 04-29-04-26

Objet : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS POUR 2026

Après l'exposé des motifs, Madame la Maire invite l'assemblée à poser ses questions.

Monsieur Domergue : Madame le Maire, mesdames et messieurs les élus, je ne conteste pas le principe du soutien financier de la commune au CCAS, loin de là. L'action sociale communale est essentielle et le CCAS doit disposer des moyens nécessaires pour intervenir auprès des publics les plus fragiles. En revanche, une subvention d'équilibre de 342 000 euros appelle une présentation plus précise. Et c'est ce qui nous manque.

Nous devons savoir ce que cette subvention finance concrètement, les actions maintenues, les actions nouvelles, l'évolution des besoins sociaux, les charges de personnel, les dépenses de fonctionnement et l'état réel des réserves du CCAS. Je vous demande donc de préciser si le ROB, le rapport d'orientation budgétaire du CCAS, nous a été communiqué. En tout cas, je ne l'ai pas eu.

En l'état, je ne peux pas voter cette délibération, parce que des éléments me permettant de voter en toute transparence, en toute connaissance de cause, sont manquants. C'est la raison pour laquelle j'appellerai effectivement à ce que cette délibération soit représentée lorsque nous aurons le ROB. Parce que vous me demandez de faire un chèque en blanc : je ne sais pas ce que les 342 000 euros financeront. Donc, nous avons besoin de savoir. Merci.

Madame Pelaprat : Pardonnez-moi, mais je ne comprends pas votre logique, parce que tout à l'heure vous avez mis en avant le fait que le CCAS est un établissement public autonome, indépendant.

Monsieur Domergue : Et donc ?

Madame Pelaprat : Et là, vous nous demandez de justifier, pour le compte du CCAS, les sommes, enfin le budget et à quoi va servir la somme. Je ne comprends pas.

Monsieur Domergue : Écoutez, alors c'est moi qui ne suis pas suffisamment explicite, donc je vais me répéter. Madame Pelaprat, je dis simplement que la loi prévoit que, pour qu'une délibération soit prise, vous devez apporter tous les documents permettant de prendre la décision qui s'impose.

Aujourd'hui, les conseillers municipaux peuvent avoir connaissance du rapport d'orientation budgétaire du CCAS. Ce rapport d'orientation présente les orientations stratégiques, et donc nous avons besoin de savoir ce qui, aujourd'hui, permet de justifier cette subvention d'équilibre de 342 000 euros, quels sont les choix qui ont été pris par le CCAS, etc.

Et c'est le droit de cette assemblée délibérante, qui va voter une délibération, de savoir à quoi servira cet argent. Et cela n'a rien à voir avec l'autonomie ou le fait que le CCAS soit un EPA ou pas. Voilà.

Madame Pelaprat : Alors là-dessus, je ne suis pas d'accord avec vous, mais vous avez l'habitude maintenant. Vous étiez membre du CCAS, non ? Du conseil d'administration.

Monsieur Domergue : Non, je ne suis pas membre cette année.

Madame Pelaprat : Sur l'ancienne mandature.

Monsieur Domergue : Oui.

Madame Pelaprat : Donc vous avez connaissance du fait de savoir si le rapport d'orientation budgétaire a été voté par le conseil d'administration ou non avant les élections.

Vous, vous étiez bien membre du conseil d'administration sur le mandat 2020-2026.

Monsieur Domergue : Tout à fait.

Madame Pelaprat : Vous aviez donc le ROB au titre de votre statut de membre du CA, nous sommes d'accord.

Et vous savez aussi que rien ne vous interdit, et pour le coup, vous usez bien de votre droit de communication des documents administratifs, de solliciter la présidente ou la vice-présidente du CCAS pour obtenir communication du rapport d'orientation budgétaire que vous aviez déjà eu, puisque vous l'aviez débattu en février dernier.

Monsieur Domergue : J'entends ce que vous me dites, mais qu'en est-il de l'ensemble de ces personnes qui ne participent pas au conseil d'administration du CCAS ? Elles n'ont pas le droit de savoir.

Madame Pelaprat : Ce n'est pas ce que j'ai dit. Là, vous me parlez de vous qui me dites qu'aujourd'hui, on doit se justifier.

Monsieur Domergue : Je vous parle de moi en tant que membre de l'assemblée délibérante.

Madame Pelaprat : Quand vous avez accès à des documents au titre de membre siégeant au CA du CCAS, vous dissociez ?

Monsieur Domergue : En fait, ces documents auraient dû être annexés.

Madame Pelaprat : Non, ce n'est pas une obligation. Cela ne fait pas partie des pièces justificatives.

Et comme vous l'avez souligné à juste titre en début de conseil, le CCAS est un établissement public autonome. Maintenant, vous aviez accès au rapport d'orientation budgétaire puisque vous l'avez débattu en février dernier et vous auriez pu en demander communication.

Maintenant, n'importe qui autour de cette table souhaite avoir accès, fait la demande et la présidente ou la vice-présidente répondra aux demandes de communication.

Monsieur Domergue : J'entends bien. Je dis simplement que ces documents auraient dû être joints, parce qu'ils permettent d'éclairer justement cette somme de 342 000 euros qui est demandée au titre d'une subvention d'équilibre. Voilà.

Madame Pelaprat : Moi, je vous réponds que non, cela ne fait pas partie de nos obligations. Maintenant, je vous ai répondu.

Monsieur Domergue : Écoutez, ça aussi, ça peut être débattu devant le préfet.

Madame Pelaprat : Allons-y.

Après en avoir délibéré à **23 voix CONTRE, 4 POUR (Mme DERVEAUX, M. LAZAAR, Mme MOLERO, M. PEGUY) et 2 ABSTENTIONS (M. DOMERGUE et M. LEFEVRE),**
Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de ne pas attribuer une subvention de fonctionnement d'équilibre de 342 000 €.
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Questions posées en fin de séance :

Madame Derveaux : Pourquoi est-ce que ce soir, la huitième délibération ne nous est pas présentée comme prévu ?

Madame Mourgues : D'un commun accord avec les médecins, nous ne voterons pas le bail tel que nous l'avons récupéré, puisqu'il ne reprend pas les accords qui auraient été convenus avec l'ancienne majorité. Nous sommes donc en train de travailler avec eux sur la rédaction de ce bail, qui sera certainement présenté lors du prochain conseil municipal.

Madame Derveaux : Selon les accords qu'on avait avec les professionnels de santé ?

Madame Mourgues : Oui tout à fait, des engagements ont été pris et ils seront respectés.

Madame Derveaux : Vous m'en voyez ravie.

Madame le Maire : Mais merci de poser la question, parce que cela me permet de dire qu'effectivement, malgré une inauguration de la Maison de la santé en grande pompe, vous aviez signé un bail avec Imodev, mais vous n'aviez toujours pas régularisé le fait de signer un bail avec les médecins. Bravo.

Madame Derveaux : Parce que ça a pris un certain temps.

Question orale n°1
Rapporteur : Elie DOMERGUE

Madame le Maire, mesdames et messieurs les élus

Depuis le conseil municipal d'installation du 28 mars 2026, j'ai pris acte du choix démocratique des Bessancourtoises et des Bessancourtois. Dans ce cadre, et mandaté par plusieurs centaines d'entre eux, j'ai formulé par écrit une demande de mise à disposition d'une salle municipale, afin d'organiser des réunions publiques et des temps d'échange avec les habitants.

À ce jour, malgré un courrier initial suivi d'une relance, cette demande est restée sans réponse de votre part.

Cette situation soulève une difficulté majeure.

En effet, le libre exercice du mandat d'élus, en particulier pour les élus d'opposition, suppose de pouvoir rencontrer les administrés dans des conditions normales. Il s'appuie sur des principes fondamentaux, parmi lesquels le pluralisme démocratique et l'égalité d'accès aux équipements publics, tels que garantis par le Code général des collectivités territoriales et la jurisprudence administrative constante.

Dès lors, l'absence de réponse de l'exécutif municipal peut être perçue comme une entrave au bon exercice du mandat d'élus d'opposition.

Aussi, je vous pose la question suivante :

Quelles sont les dispositions que vous entendez prendre pour garantir aux élus d'opposition un accès effectif, équitable et transparent aux salles municipales, et dans quels délais entendez-vous répondre aux demandes formulées en ce sens ?

Je vous remercie.

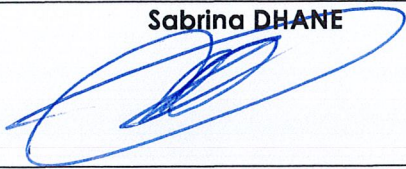
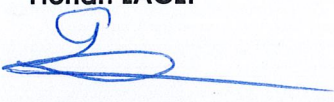
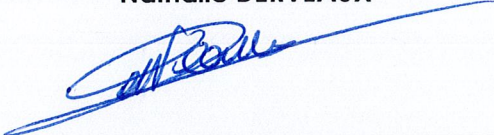
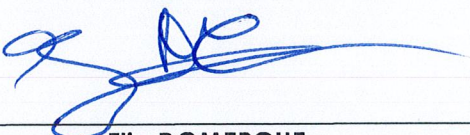
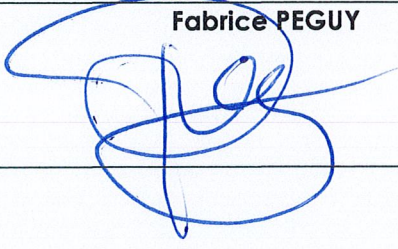
Réponse à la question orale n°1
Rapporteur : Madame le Maire

S'agissant de votre question sur le prêt des salles, je ne vous ai pas encore apporté de réponse formelle. Vous aurez compris, au regard de ce que j'ai exposé tout à l'heure, que j'ai dû gérer d'autres priorités au cours du dernier mois, ce qui ne m'a pas permis de vous répondre.

Néanmoins, le délai légal dont je dispose n'est pas encore expiré et je vous confirme que cette réponse vous sera apportée dans les temps.

Séance levée à 22h30.

Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN 	Emilie PELAPRAT 
Philippe VALLAT 	Assya YAJJOU 
Jean RADIGOIS 	Julia MOURGUES 
Valentin GLACIAL 	Elisabeth DE CASTRO 
Danielle PRUNENEC 	Philippe LEFEVRE 
Loïc VAUCHEL 	Christelle DELAHAIE 
Rémy ADER 	Claire CHISSEREY 
Mamadou MEÏTE Absent	Cécile PETIT 
Nicolas SMITH Absent excuse	David FORTIER 
Pascaline VERGER 	Clément DUPREZ 
Sherazade HAMMADI 	Alan HAMDJ Absent excuse

<p>Sabrina DHANE</p> 	<p>Florian LACEP</p> 
<p>Nathalie DERVEAUX</p> 	<p>Farid LAZAAR</p> <p>Absent excuse</p>
<p>Jamila MOHAMMAD YOUSAF</p> 	<p>Fabrice PEGUY</p> 
<p>Elie DOMERGUE</p> <p>N'a pas souhaité signer</p>	